

**CGV-031130**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

162<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 30 novembre 2002

de 9 h à 15 h 55

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Alida Léveillée-Brown	Nord-Est
Ludger Blier	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)	Yves Martin	Professeur (Edmundston)
Jean Brousseau	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)	Roxanne Perron	Étudiante (Shippagan)
Marcel Bujold	Extérieur du N.-B. (Carleton)	Mildred Pinet	Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Jeannot Castonguay	Nord-Ouest	Dennis Savoie, président	Extérieur des régions
Aubrey Cormier	Atlantique (I.P.É.)	<b><u>Invités et invitées</u></b>	
Paul D'Astous	Sud-Est	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Robert Després	Sud-Est	Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Lionel Dionne	Professeur (Shippagan)	Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Léo Doiron	Nord-Est	Roger Gervais, vice-recteur	Edmundston
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gilles J. Godbout	Nord-Ouest	Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Martin La Chapelle	Étudiant (Edmundston)		
Éric Larocque	Étudiant (Moncton)		
Roméo LeBlanc, chancelier	U de M		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Monique Collette, Glenda Doucet-Boudreau, Édith Léger et Bélonie Mallet

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE .....	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES .....	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	4
7. CORRESPONDANCE .....	5
7.1 Lettre de Gérald Clavette .....	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-020921 .....	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV) .....	5
9.1 (8.2.1) Politique de sélection des cadres .....	5
9.2 (13.2.1) Modifications à la Loi sur l'Université de Moncton : terminologie employée dans la Loi .....	7
9.3 (19.2) Avis de reconsidération .....	7
10. PARAMÈTRES DU BUDGET 2003-2005 .....	7
11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-020930, CEX-021008 ET CEX-021107 .....	8
12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX) .....	9
12.1 CEX-090930 .....	9
12.2 CEX-021008 .....	9
12.2.1 (3) Demande du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation .....	9
12.3 CEX-021107 .....	9
12.3.1 (3.1) Composition du Conseil des gouverneurs .....	9
12.3.2 (7) Rapport des ressources humaines .....	9
12.3.3 (8) Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire .....	13
12.3.4 (9) Rapports du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotations .....	14
12.3.5 (5.3.1) Fondation de l'Université de Moncton .....	14
12.3.6 (12) Règles de gouvernance .....	15
13. MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	15
14. FINANCEMENT DE LA PHASE II DU PARC SCIENTIFIQUE .....	17
15. NOMINATIONS DE CADRES .....	18
15.1 Vice-recteur au Campus d'Edmundston .....	18
15.2 Doyen des études au Campus de Shippagan .....	18
16. NOMINATION : COMITÉ DE PLACEMENT .....	19
17. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT .....	19
18. RAPPORT SUR LE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS .....	19
19. RAPPORTS DE LA CONSEILLÈRE : HARCÈLEMENT SEXUEL ET HARCÈLEMENT SEXISTE; ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI .....	20
19.1 Harcèlement sexuel et harcèlement sexiste .....	20
19.2 Équité en matière d'emploi .....	20
20. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-021101 .....	21

21.	RAPPORT DU RECTEUR .....	21
22.	AFFAIRES NOUVELLES .....	22
23.	PROCHAINE RÉUNION .....	22
24.	CLÔTURE .....	22
	DOCUMENTS .....	23
	Document A : Ordre du jour .....	A(1-2)
	Document B : Lettre de Gérald Clavette .....	B(1-2)
	Document C : Politique de sélection des cadres .....	C(1- 51)
	Document D : Paramètres du budget 2003-2005 .....	D(1)
	Document E : Financement de la Phase II du Parc scientifique .....	E(1-10)
	Document F : Nomination au Comité de placement .....	F(1-2)
	Document G : Rapport du Comité sur le développement .....	G(1-2)
	Document H : Rapport sur le recrutement des étudiantes et étudiants .....	H(1-51)
	Document I : Rapport des activités réalisées dans le dossier du harcèlement sexuel et du harcèlement sexiste dans les trois campus de l'Université de Moncton (2001-2002) .....	I(1-20)
	Document J : Rapport annuel : équité en matière d'emploi .....	J(1-14)
	Document K : Rapport du recteur .....	K(1-15)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 162<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 9 h 5.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : **Richard-Édouard Therrien**, décédé accidentellement le 6 octobre 2002. Il était employé aux Services aux étudiantes et étudiants au Campus d'Edmundston; **Anita Martin**, décédée le 31 octobre 2002. Elle était la belle-mère de Marie-Paule Martin; **Roger Pichette**, décédé en novembre. Il était un docteur d'honneur de l'Université de Moncton.

Le président demande une pensée spéciale pour les étudiantes et étudiants qui entreront en période d'examens sous peu.

## 3. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le président souhaite la bienvenue à Aubrey Cormier.

Félicitations :

- < Le très honorable **Roméo LeBlanc** a été élevé au rang de Grand officier de la Légion d'honneur, la plus haute distinction décernée par le gouvernement français. Cet ordre récompense les services rendus dans une fonction publique, civile, militaire ou dans le secteur privé.
- < Trois personnes de la communauté universitaire ont reçu la Médaille du jubilé de Sa Majesté la Reine. Elle est conférée aux personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle au Canada, à leur collectivité ou à leurs concitoyens. Il s'agit du recteur et vice-chancelier, **Yvon Fontaine**, de **Vincent Bourgeois**, directeur adjoint au Bureau des anciens et développement et de **Dennis Savoie**, président du Conseil des gouverneurs.
- < **Gilbert Finn**, ancien recteur, a été intronisé au temple de la renommée des gens d'affaires le 5 novembre dernier.

## 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

- < La rubrique 15 devrait se lire : *Nominations de cadres*

**R : 01-CGV-021130**

Paul D'Astous, appuyé par Jean Brousseau, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 7. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-2

### 7.1 Lettre de Gérald Clavette

Cette lettre sera traitée à la rubrique 13.

## 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-020921

**R : 02-CGV-021130**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-020921 soit adopté.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

### 9.1 (8.2.1) Politique de sélection des cadres

Voir le Document C, p. 1-50

Le président du Comité *ad hoc* qui a étudié la Politique de sélection des cadres, Jean-Guy Finn, explique que depuis la dernière réunion, le Comité s'est réuni et a pris en considération un certain nombre de commentaires exprimés par les membres du Conseil. Des changements ont été apportés là où il était nécessaire dans le but de clarifier le document. Le changement majeur par rapport au document précédent porte sur l'instance décisionnelle. À cet effet, le Comité recommande de maintenir la Politique de départ de sorte que la décision finale demeure au niveau du Conseil des gouverneurs. Ce qui est nouveau par rapport à la politique de départ c'est : a) l'introduction d'un processus d'évaluation des cadres et b) un mandat d'une durée indéfinie pour les postes de vice-recteur ou vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines ainsi que celui de secrétaire général ou secrétaire générale. Ce sont deux postes dont les fonctions assurent une continuité dans les dossiers. Aussi, au niveau du recrutement, il y a peut-être plus de facilité d'attirer des gens si le mandat n'est pas défini.

**R : 03-CGV-021130**

Jean-Guy Finn, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte la Politique de sélection des cadres.* »

Les corrections suivantes sont acceptées par consensus :

- < À la page 14, article 3.3, remplacer « le corps professoral » par « les associations des professeurs et professeures »;
- < à la page 26, article 5.2, il faudrait lire « bibliothécaire en chef »;
- < à la page 26, article 5.3, il faut lire : une étudiante ou un étudiant <sup>(\*\*\*)</sup>, nommé par le conseil étudiant de l'unité ou de la constituante visée;
- < à la page 27, article 5.3, à l'astérisque (\*\*), il faut lire le paragraphe de la façon suivante : Dans le cas de l'Éducation permanente, une professeure ou un professeur nommé par chacune des association des professeurs et professeures des constituantes. Pour le bibliothécaire en chef, une professeure ou un professeur de la constituante nommé par l'association des professeurs et deux bibliothécaires nommés par les bibliothécaires.
- < à la page 38, article 7.3.03, il faut lire ... professeurs ainsi que le conseil étudiant de la faculté;

### 9.1 **(8.2.1) Politique de sélection des cadres** (suite)

- < à la page 43, article 9.3, à l'astérisque (\*), il faut remplacer « le corps professoral » par les associations des professeurs ».

La représentante des professeurs et professeures du Campus de Moncton mentionne que telle que proposée, la Politique soulève une difficulté dans le cas des directrices et des directeurs d'écoles intégrées. Selon ce qui est proposé au paragraphe 8.03.1, dans le cas d'une école réseau, la consultation s'effectue auprès de l'ensemble du corps professoral de l'unité dans les trois campus. Ceci va à l'encontre de la définition d'une assemblée départementale telle que stipulée dans la convention collective de l'ABPPUM. Aussi, les modalités de fonctionnement des unités académiques réseau de la discipline ne sont pas encore pleinement définies.

Le recteur ajoute que si l'on adopte ceci, il pourrait y avoir un écart entre la Politique et les conventions collectives.

#### **Amendement**

**P : 04-CGV-021130**

Michèle L. Caron, appuyée par Gilles J. Godbout, propose :

*« Que la modification à l'article 8.3, paragraphe .01, soit reportée. »*

Jean-Guy Finn est d'accord pour l'intégrer à sa proposition.

Le représentant des professeurs et professeures du Campus d'Edmundston demande qu'à la page 26, sous 5.3 *Composition du comité*, que les professeures et professeurs soient nommés par l'Association des professeurs plutôt que par l'assemblée des professeurs.

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche expliquent que c'est la pratique courante, qu'il n'y a pas d'association de professeurs dans les facultés et que les Statuts et règlements ont été modifiés de manière à inclure une assemblée des professeures et professeurs pour les campus de Shippagan et d'Edmundston.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton indique que le changement proposé à la durée du mandat à l'article 3 présente des difficultés. Selon elle, dans les universités des provinces de l'Atlantique, le poste de vice-recteur à l'administration est indépendant de celui des ressources humaines. Le poste de vice-recteur aux ressources humaines constitue le dernier palier pour régler les griefs et les mesures disciplinaires envers les professeurs. Dans les universités, les personnes qui exercent ces tâches ont un mandat défini. Si le mandat du poste à l'article 3 devient indéterminé, il faut changer la description de tâches de sorte que les mesures disciplinaires et les griefs soient confiés à une autre personne.

#### **Amendement**

**P : 05-CGV-021130**

Michèle L. Caron, appuyée par Yves Martin, propose :

*« Que la discussion sur la durée du mandat à l'article 3 soit reportée jusqu'à ce que l'on ait étudié les fonctions du poste en ce qui concerne les griefs et les mesures disciplinaires par rapport aux professeures et professeurs. »*

La représentante des professeures et des professeurs du Campus de Moncton ajoute qu'une des raisons invoquées par le Comité pour modifier la durée du mandat est que l'on veut attirer quelqu'un du domaine et assurer une continuité. Le processus pose problème dans le sens que, si l'on veut attirer des gens de l'externe, ces personnes ne connaissent pas nécessairement les conditions d'application de la liberté universitaire. Par conséquent, si le mandat est indéfini, il faut modifier la fonction du poste.

### 9.1 **(8.2.1) Politique de sélection des cadres** (suite)

Le recteur indique qu'il est d'accord avec la proposition du Comité *ad hoc*. La question soulevée ne fait pas partie de la Politique et elle pourra être débattue ultérieurement. Il est important d'adopter cette politique aujourd'hui puisqu'il faut combler ce poste avant le mois de juin et donc l'annoncer sous peu.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines précise que la description de tâches telle que publiée dans les Statuts et règlements en ce qui concerne ce poste ne fait aucune mention de grief ou de mesures disciplinaires. Ces fonctions sont définies dans les conventions collectives. Par conséquent, si l'on veut modifier les fonctions, il faudra en traiter lors des prochaines négociations collectives.

Vote sur P06                  Pour 4                  Contre 14                  Abstention 1                  REJETÉE

La proposition principale R : 04-CGV-021130 se lira comme suit :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte la Politique de sélection des cadres à l'exception de la modification à l'article 8.3, paragraphe .01 dont la décision est reportée. »*

Vote sur R04                  Pour 21                  Contre 0                  Abstentions 2                  ADOPTÉE

### 9.2 **(13.2.1) Modifications à la Loi sur l'Université de Moncton : terminologie employée dans la Loi**

Le recteur mentionne qu'il a consulté un conseiller juridique quant à la terminologie employée dans la Loi à savoir « programmes universitaires » et « programmes de l'Université ». Selon le conseiller, les deux expressions sont nécessaires pour distinguer dans un premier temps que les programmes offerts à l'Université sont de niveau universitaire et que la précision par rapport à des programmes de l'Université est essentielle pour clarifier que les premières années offertes dans les campus sont des programmes existant à l'Université de Moncton.

### 9.3 **(19.2) Avis de reconsidération**

Cette question sera traité à la rubrique 13.

## 10. **PARAMÈTRES DU BUDGET 2003-2005**

Voir le Document D, p. 1

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines présente les paramètres du budget 2003-2005 et signale que ceux-ci sont établis sur deux ans pour correspondre au plan de développement présenté dans le cadre des objectifs de l'Équipe de direction lors de la réunion de septembre. Elle explique le contexte dans lequel les paramètres sont préparés à savoir d'une part, le déséquilibre entre la hausse constante des dépenses de fonctionnement et l'augmentation des revenus provenant des subventions provinciales et d'autre part, les investissements dans les domaines prioritaires de développement réalisés grâce à des ententes fédérales/provinciales. Elle souligne que le principe d'un budget équilibré sera maintenu. Elle présente ensuite les objectifs à atteindre dans le cadre des contraintes déjà soulignées en indiquant qu'il pourrait s'avérer nécessaire de rationaliser les dépenses.

### **R : 06-CGV-021130**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Robert Després, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les paramètres du budget pour les années financières 2003-2005. »*

Un membre réitère sa préoccupation face au contexte de financement tant fédéral que provincial qui se détériore au lieu de s'améliorer en ce qui concerne l'éducation postsecondaire et que ceci risque de s'accroître compte tenu des décisions qui seront prises dans le domaine de la santé. Afin de mieux saisir les enjeux sur le plan budgétaire

## 10. PARAMÈTRES DU BUDGET 2003-2005 (suite)

de l'Université, il souhaiterait pour la prochaine réunion recevoir des statistiques par rapport aux effectifs étudiants par programme et par campus pour les dix dernières années. Il s'inquiète aussi de l'apparence de l'éparpillement des ressources. Il aimerait voir la part des ressources qui sont consacrées aux études supérieures compte tenu du nombre d'étudiants. Le Conseil serait en mesure de prendre des décisions à la lumière de ces données et il y aurait peut-être lieu d'envisager l'élaboration du budget d'une manière différente.

Le recteur mentionne que la demande est très raisonnable et dans le cadre de l'exercice sur les paramètres pour la reconfiguration des programmes, ces données sont déjà en train d'être mises à jour puisque ce sont des informations qui sont compilées périodiquement. Quant au financement, il est certain que le dossier de la santé prend beaucoup d'importance. Toutefois, le gouvernement fédéral est très actif au niveau du financement des universités. Il y a une pression de la part de l'opinion publique, qu'il faudra que les résultats obtenus grâce aux fonds reçus soient mesurables. Quant à la province, il y a une limite dans sa capacité de payer. On connaîtra ses intentions quant au financement des universités sous peu malgré que le premier ministre a déjà annoncé que ce sera un plan triennal. En ce qui concerne le budget d'opération, il y aura des choix stratégiques à faire. Le concept de rationalisation a été introduit dans les paramètres budgétaires et il se peut que certains secteurs aient des coupures.

Le représentant étudiant du Campus d'Edmundston se renseigne à savoir s'il y aura des frais cachés. S'il y a des frais autres que les droits de scolarité dans le prochain budget, il devra y avoir une clause explicitant que les fonds recueillis seront affectés en fonction du but visé, par exemple les frais technologiques. Il demande aussi des clarifications par rapport au paramètre lié aux bourses.

Le recteur précise que les frais aux étudiants ont toujours été explicites. Le Conseil a reçu les paramètres et il n'y a pas encore eu de choix au niveau des coûts donc il est impossible, aujourd'hui, de décider s'il y aura d'autres coûts. Par rapport à l'objectif lié à l'aide financière, cette augmentation est liée au budget de fonctionnement seulement. Il y a d'autres fonds à l'Université pour offrir des bourses aux étudiantes et étudiants.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton indique qu'en raison de la difficulté actuelle et prévue de recruter des professeures et professeurs à l'Université de Moncton, le recrutement du corps professoral devrait faire partie d'une rubrique à part.

Le recteur maintient que l'Université ne demeure pas indifférente face à cette situation. Selon un rapport de la CESP, l'Université de Moncton est celle qui a fait le plus de réflexion par rapport à ceci et qui a pris des mesures concrètes. Elle dégage des ressources depuis deux ans dans les endroits où le recrutement s'avère le plus difficile. L'année dernière, vingt postes ont été annoncés et dix-huit ont été comblés. Dans seize cas, les personnes qui ont accepté le poste étaient celles identifiées comme premier choix par les comités de sélection.

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 45 à 10 h 55.

## 11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-020930, CEX-021008 ET CEX-021107

**R : 07-CGV-021130**

Yvon Fontaine, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoivent les procès-verbaux CEX-020930, CEX-021008 et CEX-021107. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

## 12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

### 12.1 CEX-020930

Aucune.

### 12.2 CEX-021008

#### 12.2.1 (3) Demande du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation

La demande n'exige pas de ressources additionnelles selon le recteur.

**R : 08-CGV-021130**

Mildred Pinet, appuyée par Jean Brousseau, propose :

« Que la bourse d'excellence de l'École NDA de Chéticamp soit nommée **Bourse Père-Anselme-Chiasson**. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

### 12.3 CEX-021107

#### 12.3.1 (3.1) Composition du Conseil des gouverneurs

En raison de quelques demandes de diverses associations d'employés de l'Université de Moncton à l'effet de participer en tant que membre du Conseil des gouverneurs, le Conseil trouve important de préciser qu'il n'entend pas élargir la composition du Conseil.

**R : 09-CGV-021130**

Gilles J. Godbout, appuyé par Léo Doiron, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs maintienne la composition actuelle du Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

#### 12.3.2 (7) Rapport des ressources humaines

##### Campus d'Edmundston : permanence d'emploi et promotions

**R : 10-CGV-021130**

Yves Martin, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 82 des Statuts et règlements et de l'article 32 de la Convention collective (1999-2003) entre l'APPBCUSLM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces articles :

la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à **Manuel Lamontagne** (Faculté de foresterie);

la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à **Anne Charron** (secteur Science infirmière);

la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à **France Chassé** (secteur Science infirmière);

la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à **Mansour Assouyat** (secteur Sciences). »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

**Campus d'Edmundston : années sabbatiques****R : 11-CGV-021130**

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 17 de la Convention collective (1999-2003) entre l'APPBCUSLM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et cet article :

une année sabbatique de type « B » soit attribuée à **Patricia Cormier** (secteur Science infirmière), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2004;

une année sabbatique de type « B » soit attribuée à **Lawrence Hutchman** (secteur Arts et Lettres), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2004. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

**Campus de Moncton : permanence d'emploi et promotions****R : 12-CGV-021130**

Michèle L. Caron, appuyée par Yves Martin, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 82 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces articles :

la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 à :

**Annie Ross** Faculté d'ingénierie  
**Gilles Roy** Faculté d'ingénierie;

la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles<sup>1</sup>, soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, à **Chantal Bourassa** (École de travail social);

la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à :

<b>Pierre Boulay</b>	École de kinésiologie et de récréologie
<b>Élie Chrysostome</b>	Département d'administration
<b>Tang-Ho Lê</b>	Département d'informatique
<b>Roger Lord</b>	Département de musique
<b>Chantal Matar</b>	Département de chimie et biochimie
<b>Jean-Paul Vanderlinden</b>	Département d'histoire et de géographie;

<sup>1</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour la professeure ou le professeur, que son dossier a été étudié afin de respecter les échéanciers fixés à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans toutefois porter atteinte à ceux fixés dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son Ph.D. En pratique, ceci veut dire que l'entrée en vigueur de la permanence d'emploi sera retardée tant et aussi longtemps que la professeure ou le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention de son Ph.D. et ce, à l'intérieur de l'échéancier fixé dans ses clauses contractuelles.

**Campus de Moncton : permanence d'emploi et promotions** (suite)**R : 12-CGV-021130** (suite)

la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles<sup>1</sup>,  
soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, à :

**Fatah Chetouane**                      Faculté d'ingénierie  
**Azeddine Kaddouri**                Faculté d'ingénierie  
**Andrée Roy**                            Département de comptabilité;

la promotion au rang d'adjoint soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet  
2003 à :

**Hélène Oligny**                      Département de comptabilité  
**Tania Morris**                        Département de comptabilité;

la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet  
2003 à :

**Roger Atindéhou**                    Département de comptabilité  
**Sylvie Blain**                        Dép. d'enseignement au primaire  
  et de psychologie éducationnelle  
**Geneviève Bouchard**                École de psychologie  
**Janine Gallant**                      Département d'études françaises  
**Chantal Matar**                      Département de chimie et biochimie;

la promotion accélérée au rang d'agrégé soit attribuée à compter du  
1<sup>er</sup> juillet 2003 à **Roger Lord** (Département de musique);

la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet  
2003 à :

**Lise Dubois**                        Département de traduction et des  
  langues  
**James Lockyer**                      Faculté de droit;

la promotion accélérée au rang de titulaire soit attribuée à compter  
du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à **Andrée Courtemanche** (Département d'histoire  
et de géographie);

la promotion au rang de bibliothécaire IV soit attribuée à compter du  
1<sup>er</sup> juillet 2003 à **Charlotte Dionne** (Bibliothèque Champlain). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

**Campus de Moncton : années sabbatiques****R : 13-CGV-021130**

Gaston Poitras, appuyé par Léo Doiron, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines  
adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des  
stipulations de l'article 27 de la Convention collective (1999-2003)  
entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par  
cette politique et cet article, il est recommandé qu'une année  
sabbatique soit accordée aux professeures et professeurs suivants :

Faculté d'administration

**Roger Atindéhou**  
Département de comptabilité      Type A      1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004

**Campus de Moncton : années sabbatiques** (suite)**R : 13-CGV-021130** (suite)Faculté des arts et des sciences sociales**Pier Bouchard**Département d'administration  
publiqueType A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Louis Corriveau**

Département d'économie

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Richard Gibson**

Département de musique

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Denise Lamontagne**Département de philosophie  
et de sciences religieusesType A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Phyllis LeBlanc**Département d'histoire et  
de géographieType A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Marie-Linda Lord**Programme d'information-  
communicationType A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Denise Merkle**Département de traduction  
et languesType B 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 août 2004**François Renaud**Département de philosophie  
et de sciences religieusesType A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Guy Robinson**Département d'administration  
publiqueType A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004Faculté d'ingénierie**Nancy Black\***Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Mohsen Ghribi**Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Cong Tam Nguyen**Type B 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 août 2004Faculté des sciences**Georges Bader**Département de physique  
et d'astronomieType B 1<sup>er</sup> mai 2003 au 31 déc. 2003**Samuel Gaudet**Département de mathématique  
et statistiqueType A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Jacques Nuckle**

Département de biologie

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Marc-André Villard\***

Département de biologie

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004Faculté des sciences de l'éducation**Sylvie Blain**

DEPPE

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Claire Isabelle**

DESRH

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004Faculté des sciences de la santé et des services communautaires**Pierre Cormier**

École de psychologie

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**Douglas French**

École de psychologie

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**France Rioux\***

ÉSANEF

Type A 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004. »

\* Années sabbatiques accordées en 2002-2003 et reportées à 2003-2004.

**Campus de Shippagan : permanence d'emploi et promotions****R : 14-CGV-021130**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Yves Martin, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 82 des Statuts et règlements et de l'article 28 de la Convention collective (1999-2003) entre l'APPUMAS et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces articles :*

*la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles<sup>2</sup> soit accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à **Suzanne Harrison-Savoie** (secteur Science infirmière);*

*la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à **Lionel Dionne** (secteur Gestion). »*

Vote sur R14                      Pour 22                                      Abstention 1                                      ADOPTÉE

**Campus de Shippagan : années sabbatiques****R : 15-CGV-021130**

Michèle L. Caron, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 34 de la Convention collective (1999-2003) entre l'APPUMAS et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et cet article :*

*une année sabbatique de type « B » soit attribuée à **Nicolas Landry** (secteur Arts et Science humaine), soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 août 2004;*

*une année sabbatique de type « B » soit attribuée à **Lionel Dionne** (secteur Gestion) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2003 au 31 décembre 2003. »*

Vote sur R15                      Pour 22                                      Abstention 1                                      ADOPTÉE

**12.3.3 (8) Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire**

Le recteur explique l'origine et le but de ce Fonds dont la somme attribuée pour l'Université de Moncton sera d'une valeur de 3,1 M\$ à répartir comme suit : 77,7 % au Campus de Moncton, 13,9 % au Campus d'Edmundston et 8,7 % au Campus de Shippagan. Le gouvernement souhaite établir un comité bipartite pour analyser les projets et préparer les recommandations pour accéder au fonds. À l'interne, il y a eu un exercice dans chacun des campus pour établir les priorités.

---

<sup>2</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour la professeure ou le professeur, que son dossier a été étudié afin de respecter les échéanciers fixés à l'article 28 de la convention collective entre l'APPUMAS et l'Université, sans toutefois porter atteinte à ceux fixés dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son Ph.D. En pratique, ceci veut dire que l'entrée en vigueur de la permanence d'emploi sera retardée tant et aussi longtemps que la professeure ou le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention de son Ph.D. et ce, à l'intérieur de l'échéancier fixé dans ses clauses contractuelles.



### 12.3.6 (12) Règles de gouvernance

La représentante des professeures et des professeurs du Campus de Moncton demande des explications quant au comité à être créé sur la gouvernance. Elle souhaite que l'Université ne s'embourbera pas dans des études comme d'autres ont fait et où il y a eu peu de résultats.

Le recteur signale que l'idée est venue suivant une intervention de la représentante par rapport à l'assiduité aux réunions. La question a été abordée de façon plus élargie en parlant de gouvernance.

## 13. MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le recteur explique que les membres ont reçu un avis conformément à la Loi sur l'Université de Moncton pour considérer la modification qui avait été proposée en septembre dernier. Compte tenu des décisions prises par le Conseil par rapport à la Loi, plusieurs personnes ont manifesté un intérêt à ce qu'il y ait des démarches d'entreprises afin de renseigner davantage la population quant à la portée des modifications proposées. Il y a eu plusieurs rencontres où le recteur et le vice-recteurs du Campus de Moncton ont eu l'occasion de fournir des explications supplémentaires. Les gens ont poursuivi leurs discussions et un groupe a choisi de rédiger une lettre à l'intention du recteur, soit la lettre signée par Gérald Clavette. Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces démarches, le Comité exécutif était d'avis que, compte tenu de l'intérêt manifesté, il était préférable de remettre la question à l'ordre du jour. C'est pourquoi l'avis de motion contient le même texte qui avait été proposé en septembre.

### **R : 19-CGV-021130**

Marcel Bujold, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les modifications suivantes à la Loi sur l'Université de Moncton :*

*4(2) Le rôle de chaque constituante se définit comme suit :*

- a) la constituante de Moncton est seule habilitée à offrir des programmes d'études universitaires complets menant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat;*
- b) nonobstant l'alinéa a), la constituante d'Edmundston est habilitée à offrir les deux premières années des programmes d'études de l'Université de même que le programme d'études menant au baccalauréat ès arts multidisciplinaire, selon les conditions spécifiques arrêtées par le Sénat académique, ainsi que des programmes d'études de premier cycle dans les domaines de la foresterie, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire;*
- c) nonobstant l'alinéa a), la constituante de Shippagan est habilitée à offrir les deux premières années des programmes d'études de l'Université ainsi que des programmes d'études de premier cycle dans les domaines de la gestion des zones côtières et de la gestion de l'information. »*

### **Amendement**

### **P : 20-CGV-021130**

Yves Martin, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

*« Que l'on ajoute à la fin de l'alinéa 4(2) b) : ainsi que la Maîtrise en sciences forestières; et que l'on enlève après ... Sénat académique, les mots ainsi que. »*

**13. MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

Un membre s'interroge sur la portée de cet amendement à savoir si cela affaiblit ou renforce le changement proposé dans la proposition principale.

Le recteur souligne que sans prétendre offrir une interprétation juridique, il y a un principe en rédaction juridique selon lequel s'il y a un énoncé d'ordre général et que plus loin il y a un énoncé plus spécifique, il y a danger que l'on mette l'accent sur le spécifique et seulement sur le spécifique. La maîtrise en sciences forestières est offerte en entier au Campus d'Edmundston selon une entente administrative élaborée suivant un avis juridique à cet effet. Cette entente existe depuis trois ans et ce n'est que depuis le début du débat sur les modifications à la Loi que le Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a appris par le biais de correspondance qu'il y avait des irritants quant à l'entente administrative sur la livraison du programme. Il y a eu une rencontre avec l'unité afin de voir s'il y avait possibilité de corriger la situation et le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche a été mandaté de rencontrer les autorités compétentes au Campus d'Edmundston afin de voir s'il y a lieu de réviser l'entente à l'intérieur des limites permises par la Loi. Nous avons reçu une confirmation qu'une entente satisfaisante a été conclue. Nous avons donc une capacité par le biais d'une entente administrative d'offrir le programme de maîtrise. Si cela est précisé dans la Loi, il y a le risque que ce soit interprété pour ce programme seulement et pas d'autres.

La représentante des professeures et professeurs au Campus de Moncton demande qu'est-ce qui serait exclu si le Conseil adoptait cet amendement.

Le recteur réitère que l'Université a une entente pour délocaliser un programme de maîtrise. Cette entente pourrait s'appliquer éventuellement à d'autres programmes. Si l'on juge nécessaire de préciser un programme en particulier, c'est comme une présomption de vouloir éliminer d'autres programmes de maîtrise. L'Université a déjà la capacité de faire ce qu'elle fait présentement. Un campus peut toujours signer une entente avec un autre campus.

Selon le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston, en ajoutant cet amendement, c'est de reconnaître que la maîtrise en sciences forestières s'offre au Campus d'Edmundston et c'est aussi de reconnaître les compétences en gestion dans ce Campus. Il a l'impression que l'on pose un préjudice envers le Campus d'Edmundston.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que selon les attributions de la Faculté des études supérieures et de la recherche, elle est responsable de tous les programmes de cycles supérieurs à l'Université de Moncton. Il est possible de délocaliser des programmes dans d'autres campus. On a appris récemment qu'il y a eu un certain nombre de problèmes administratifs par rapport à cette maîtrise surtout liés à un manque de communication. Des mesures ont été prises pour corriger la situation. En introduisant la modification proposée, cela peut avoir comme effet de restreindre les possibilités pour introduire d'autres programmes de maîtrise dans l'avenir.

Étant donné que cet amendement a pour effet de modifier la Loi, le président demande le vote secret et déclare qu'il faut l'approbation par vote des deux tiers des membres présents pour qu'il soit adopté.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton en appelle de la décision du président. Elle affirme avoir vérifié le Code Morin et que celui-ci exige le vote des deux tiers lorsqu'il s'agit d'amendement à un règlement et que toutes autres modifications exigent la majorité simple seulement.

Le président précise qu'il s'est renseigné et a consulté plusieurs codes de procédure des assemblées délibérantes. Il n'a rien trouvé de précis par rapport à une situation semblable à ce qui est devant le Conseil. Compte tenu de ceci, il maintient sa décision face au vote aux deux tiers et demande à l'assemblée de se prononcer sur son interprétation.

Vote sur l'interprétation que le président a donné sur un vote aux deux tiers pour un amendement :

Pour 12

Contre 4

Abstentions 2

ADOPTÉE

**13. MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

Vote par scrutin secret sur l'amendement P : 20-CGV-021130.

Scrutateur et scrutatrice : Paul-Émile Benoit et Marie-Paule Martin

Vote sur P20            Pour 7            Contre 14            Abstentions 2            REJETÉE

La proposition n'a pas atteint les deux tiers des membres présents.

Deux membres indiquent avoir eu l'occasion de discuter avec des gens de différentes régions de la province. Ils sont convaincus que la proposition de modification du rôle des campus répond aux besoins et que c'est pour le mieux-être de l'institution dans son ensemble aussi bien que pour chacun des campus. Ils sont aussi satisfaits de l'entente établie faisant en sorte que les irritants au niveau de la gestion de la maîtrise en sciences forestières sont réglés.

Vote sur R19            Pour 20            Contre 3            ADOPTÉE

**Note** : La reconsidération des amendements (rubrique 9.3 de l'ordre du jour) n'a pas été demandée.

**14. FINANCEMENT DE LA PHASE II DU PARC SCIENTIFIQUE**

Voir le Document E, p. 1-10

Le recteur explique l'historique du Parc scientifique. Cet édifice a un taux d'occupation à presque 100 % et en raison des nouveaux développements, le temps est venu d'agrandir. La Phase II du Parc scientifique aurait comme but de contribuer d'une façon active au développement d'une grappe technologique dans l'économie du savoir, axée sur la e-formation et la technologie de l'information (TI). Le temps est propice pour entamer cette deuxième phase étant donné le besoin du Conseil national de la recherche (CNRC) pour des locaux spécialisés dans la région de Moncton. Ce centre a présentement une équipe de 12 chercheurs.

La Phase II comprendrait 24 000 pieds carrés et pour réaliser le projet, cela requiert un financement d'environ 3,5 M\$. Le Comité de finance a étudié la question et se dit satisfait du projet proposé. Des sommes d'argent sont promises de la part des gouvernements et la valeur du terrain fourni par l'Université de Moncton s'élève à 400 000 \$.

**R : 21-CGV-021130**

Paul D'Astous, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

*« Que la gestion de l'Université de Moncton soit autorisée à procéder à la construction de la Phase II du Parc scientifique selon le plan de financement<sup>3</sup>, ce qui implique l'autorisation de négocier une hypothèque d'une valeur ne dépassant pas 860 000 \$. »*

La discussion suscite les interrogations et commentaires suivants :

- < quand les infrastructures deviendront-elles la propriété de l'Université? Est-ce que des fonds seront prévus pour l'entretien des édifices? Est-ce que l'entente prévoit ceci?
- < est-ce que l'ajout à l'édifice actuel permet de faire des économies d'échelle?
- < est-ce que les revenus de la Phase I peuvent contribuer à rentabiliser la Phase II?
- < à plus long terme, une fois que le locataire principal aura terminé son bail, est-ce que ce type d'édifice pourrait se convertir en espace académique?

<sup>3</sup> Le plan de financement est celui consigné à l'annexe II du Document E en annexe au procès-verbal



**16. NOMINATION : COMITÉ DE PLACEMENT**

Voir le Document F, page 1

**R : 24-CGV-021130**

Jeannot Castonguay, appuyé par Alida Léveill -Brown, propose :

*« Que **Marcel Bujold** soit nommé au Comité de placement pour un mandat de trois ans.*

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

**17. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT**

Voir le Document G, p. 1-2

Invitées : Linda Schofield et Th r se Th riault

En l'absence du pr sident du Comit  sur le d veloppement, la directrice g n rale des relations universitaires, Linda Schofield, pr sente le rapport du Comit . Ce rapport touche les principaux points li s aux diff rentes campagnes : Campagne Impact, prochaine campagne majeure de financement, campagnes annuelles et les dons planifi s. De plus, il donne des renseignements quant   la valeur du Fonds de dotation et par rapport   l'Ordre des R gents et des R gentes. Pour sa part, madame Th riault, directrice Anciens et d veloppement, distribue une trousse contenant des d pliants publicitaires pr par s par le Bureau du d veloppement.

**R : 25-CGV-021130**

Jeannot Castonguay, appuy  par Jean Brousseau, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs re oive le Rapport annuel du Comit  sur le d veloppement. »*

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

**18. RAPPORT SUR LE RECRUTEMENT DES  TUDIANTES ET  TUDIANTS**

Voir le Document H, p. 1-51

Invit  et invit e : Denis Boucher et Linda Schofield

  l'aide de diapositives  lectroniques, Denis Boucher, responsable de la promotion et du recrutement, pr sente les faits saillants du Plan triennal de recrutement 2003-2005. Il explique le but du plan qui est d' valuer la situation du recrutement et d' tablir des objectifs, les strat gies et les moyens. Il pr sente la m thode employ e pour atteindre les march s vis s dont le nombre s' l ve   sept. Il donne ensuite une analyse globale des facteurs qui auront un impact sur le recrutement. Malgr  ces facteurs, l'Universit  poss de des forces d'attraction. Par ailleurs, il faudra mettre des efforts pour am liorer la situation l  o  c'est possible pour corriger les faiblesses. Il pr sente en primeur la page Web du recrutement qui vient d' tre compl t e.

Un membre se renseigne   savoir si le site du recrutement est accessible par le biais du site de l'Universit . On lui r pond qu'  compter de la semaine prochaine, ceci sera possible.

La repr sentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande des renseignements quant   la provenance des sources de financement pour le recrutement.

Le recteur explique qu'en plus des fonds provenant du budget d'op ration, les autres sources proviennent du financement dans le cadre des Langues officielles en enseignement et de l'entente fid rale/provinciale sp ciale en faveur de l'Universit  de Moncton.

**18. RAPPORT SUR LE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS (suite)**

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton demande si l'Université peut s'attendre de développer de meilleures ententes de mobilité étudiante de sorte que les étudiants internationaux n'aient pas à payer des droits de scolarité différentiels. Selon lui, ceci nuit au recrutement international.

Le recteur mentionne qu'il existe déjà des pourparlers avec la province dans le cadre du plan de prospérité, surtout le volet international pour diminuer les droits de scolarité afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants.

**R : 26-CGV-021130**

Gilles J. Godbout, appuyé par Paul D'Astous, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Plan triennal de recrutement 2003-2005. »*

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

**19. RAPPORTS DE LA CONSEILLÈRES : HARCÈLEMENT SEXUEL ET HARCÈLEMENT SEXISTE; ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Invitée : Marie Brunelle

**19.1 Harcèlement sexuel et harcèlement sexiste**

Voir le Document I, p. 1-20

La conseillère du Campus de Moncton, madame Marie Brunelle, donne un compte rendu des activités de ce secteur dans les trois campus entre autres : diffusion d'un nouveau dépliant, révision de la politique, implantation de la nouvelle procédure, collaboration accrue entre les trois campus et visibilité de la politique augmentée dans les campus d'Edmundston et de Shippagan.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus d'Edmundston tient à souligner l'amélioration par rapport aux interventions dans ce campus afin de mieux faire connaître la Politique. Il remercie le vice-recteur et la conseillère de ce campus pour leur travail. Il s'interroge à savoir s'il existe, dans la nouvelle politique, un recours pour le harcèlement envers les personnes ayant une orientation sexuelle différente.

La conseillère prend note de son commentaire et verra à lui donner suite dans les meilleurs délais.

**R : 27-CGV-021130**

Yves Martin, appuyé par Gaston Poitras, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport des activités réalisées dans le dossier du harcèlement sexuel et du harcèlement sexiste dans les trois campus de l'Université de Moncton pendant l'année 2001-2002. »*

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

**19.2 Équité en matière d'emploi**

Voir le Document J, p. 1-14

La responsable de ce dossier, madame Marie Brunelle, présente les statistiques par rapport à l'équité pour la période s'étalant du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2002. Elle mentionne entre autres le degré d'atteinte des objectifs relativement aux postes annoncés ciblés ainsi que le taux de représentation des groupes désignés.

19.2 **Équité en matière d'emploi** (suite)**R : 28-CGV-021130**

Jeannot Castonguay, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport annuel d'équité en matière d'emploi (1<sup>er</sup> octobre 2001 au 1<sup>er</sup> octobre 2002). »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

**20. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-021101**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne les points ayant un intérêt particulier pour les membres du Conseil des gouverneurs.

**Éducation permanente**

Le Sénat académique a adopté le document-cadre. L'Éducation permanente fonctionnera maintenant comme une réelle unité réseau.

**Représentation au Sénat académique**

Le Sénat académique a accepté de créer un Comité *ad hoc* dont le mandat sera d'étudier la composition du Sénat dans le but d'en réduire la taille tout en maintenant les principes d'équilibre et de représentativité.

**Grades honorifiques**

Le Sénat académique a adopté une résolution selon laquelle six personnes recevront un doctorat honorifique, une bibliothécaire sera élevée au rang de bibliothécaire émérite et deux professeurs seront élevés au rang de professeur émérite.

**21. RAPPORT DU RECTEUR**

Voir le Document K, p. 1-15

Dans son rapport, le recteur souligne en premier lieu les dossiers de développement : processus de création d'un Institut de recherche sur les zones côtières, financement de la dernière année du plan quinquennal par le programme de langues officielles dans l'enseignement, projet de financement dans les domaines de la formation et de la recherche en santé, financement d'IDITAE, réorganisation administrative du secteur des sports au Campus de Moncton, 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Acadie et Loi sur l'Université de Moncton. En second lieu, il fait état des principales actions réalisées par rapport aux objectifs triennaux : énoncé de mission, financement de l'Université, campagne majeure de financement, plan de recrutement et de rétention du corps professoral, formation et recherche, ainsi que recrutement des étudiantes et étudiants. Enfin, dans la troisième partie de son rapport il souligne a) le taux élevé de placement des diplômés et diplômées de l'Université; b) le classement en troisième place au pays quant à l'enquête sur l'imputabilité; c) les résultats du Sondage Maclean's et d) une reconnaissance envers des membres de la communauté universitaire ayant reçu une distinction.

**R : 29-CGV-021130**

Pauline Banville-Pérusse, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

**R : 30-CGV-021130**

Gilles J. Godbout, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« *Que tous les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

Le recteur procède au dévoilement du logo du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Moncton.

**Remerciements**

Le président du Conseil des gouverneurs, au nom du Conseil, présente des remerciements à :

- < Roger Gervais, vice-recteur du Campus d'Edmundston, qui termine son mandat le 31 décembre pour les nombreux services rendus au Conseil des gouverneurs et à ses différents comités;
- < le secrétariat général, Marie-Paule Martin, secrétaire et Colette Landry Martin, secrétaire générale, pour l'organisation de l'excellente soirée sociale d'hier.

Le président présente ses souhaits pour la période des fêtes et pour la nouvelle année.

**22. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**23. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le 26 avril 2002 à Moncton.

**24. CLÔTURE**

La séance est levée à 15 h 55.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Dennis Savoie, président

\_\_\_\_\_  
Colette Landry Martin, secrétaire générale

**DOCUMENTS**